

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIFFUSION RESTREINTE

DECRET N° 80-25 du 6 Février 1980

portant création d'une commission interministérielle chargée d'étudier l'offre de fourniture de matériel de génie civil et de matériel agricole faite par CFAO-LIVERPOOL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission interministérielle chargée d'étudier l'offre de fourniture de matériel de génie civil et de matériel agricole faite par CFAO-LIVERPOOL.

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

Président : Le Ministre de l'Equipement ou son Représentant,

Rapporteur : Le Ministre des Finances ou son Représentant,

Membres : - Deux représentants du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,
- Deux représentants du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- Deux représentants du Ministère de l'Equipement,
- Deux représentants du Ministère des Finances.

.../...

ARTICLE 3 - La commission a pour tâches :

1° - de collecter les besoins des différents départements administratifs ainsi que des unités de production ;

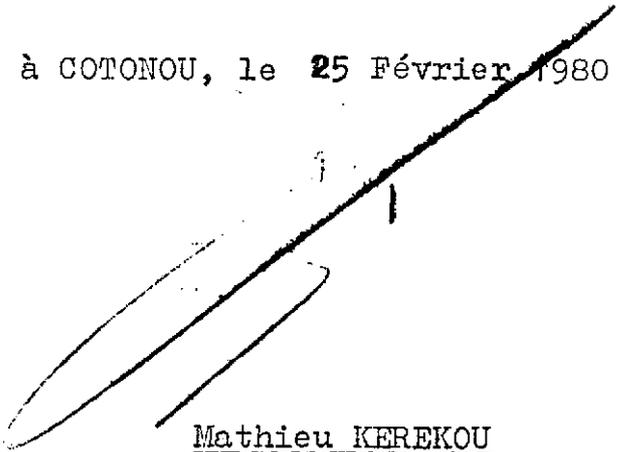
2° - d'arrêter, à partir de ces données, le programme d'acquisition de matériel ;

3° - de négocier les conditions, voies et moyens de mise en oeuvre du programme.

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Février 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président, Rapporteur
et Membres 6.ME-MF-MISON-MDRAC 4.-